

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 63 (1918)
Heft: 8

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La campagne de presse contre le médecin de l'armée. — Encore les « fédérations de soldats ». — Discipline militaire ; opinions diverses. — L'instruction de la cavalerie.

Au moment où la livraison de juillet sortait de presse, une campagne extrêmement violente commençait, dans les journaux quotidiens, contre le médecin de l'armée, colonel Hauser, à propos de l'épidémie de grippe. Elle s'est calmée aussitôt que l'annonce officielle a été faite qu'une enquête, assurée de moyens impartiaux, allait être instruite sur les faits reprochés au service de santé militaire. En attendant, le colonel Hauser a été déchargé du service de l'internement afin de pouvoir consacrer tout son temps et tout son travail à ses fonctions essentielles. Il est probable que, comme si souvent en pareil cas, des exagérations ont enflé les accusations formulées. Mais il ne nous appartient pas d'en juger actuellement : accusation et défense doivent suspendre leur débat pendant l'instruction.

* * *

La grippe et les décès douloureux qu'elle a causés chez nos jeunes soldats et dans les rangs du personnel sanitaire qui leur a donné ses soins avec le plus entier dévouement, a eu un autre effet, celui de détourner l'attention des « fédérations de soldats ». La question n'en continue pas moins à préoccuper divers milieux. Les lignes suivantes nous ont été adressées à son sujet :

« L'ordre du général qui a interdit, récemment, les associations de soldats a été salué avec joie, comme un soulagement, par une partie de la population, surtout en Suisse romande. Mais il y a des gens, même parmi les officiers, qui se demandent si cette mesure se justifie pleinement et s'il n'eût pas mieux valu attacher moins d'importance à ce mouvement. L'interdiction officielle ne l'empêchera pas de se propager clandestinement ; ces groupements deviendront, alors, bien plus facilement, le champ d'expériences et la proie d'agitateurs louches et d'ennemis de nos institutions militaires.

» L'esprit qui a présidé à la création des sociétés de soldats n'a

rien de subversif ; le général a même reconnu les intentions patriotiques des fondateurs. La crainte inspirée par le mot « soviet » a faussé tous les raisonnements. On a oublié que le citoyen suisse a une maturité politique et un sens de ses devoirs plus développés que le moujik.

» Le droit d'association a existé très anciennement dans notre armée, où il est une tradition. Aux xv^e et xvi^e siècles, les soldats suisses avaient coutume de se réunir en landsgemeinde avant la bataille. Dans les régiments suisses au service étranger, dont la discipline était proverbiale, les soldats étaient légalement constitués en assemblées administratives.

» Actuellement, ce droit ne subsiste plus en Suisse que pour les officiers et les sous-officiers. D'innombrables sections cantonales ou locales de la société fédérale des officiers et de celle des sous-officiers sont répandues dans le pays. Les armes spéciales, la cavalerie, les aumôniers, les secrétaires d'état-major ont leurs associations. Pourquoi refuse-t-on ce droit aux simples soldats ? Parce que le commandement de l'armée n'a pas confiance en eux. Triste constatation après quatre ans de service actif !

» On autorise, cependant, les soldats de cavalerie, par exception, à fonder des « sociétés de dragons, guides et mitrailleurs ». Cette marque de confiance n'est autre chose qu'un privilège assez peu démocratique. Mais le fantassin n'a pas l'honneur d'inspirer les mêmes sentiments en haut lieu ; l'infanterie est le nombre, elle doit rester la plèbe immense où toutes les misères sont confondues.

» L'inégalité de traitement saute aux yeux. Les officiers réunis en assemblées peuvent discuter de l'augmentation de la solde, les aumôniers réclamer la création d'aumôniers-divisionnaires, les secrétaires d'état-major le droit d'avancer au grade de premier-lieutenant. Les soldats, eux, ne doivent pas se réunir pour parler de leurs intérêts. Ils ont essayé de se grouper *par régiments*, parce que, grâce au recrutement territorial, c'est pour eux la seule façon pratique de s'organiser. Du reste, le mouvement est localisé dans le territoire d'une division et dans une brigade d'une autre. Il est évident que les associations de soldats, mal conseillées et influencées par des éléments douteux, peuvent devenir un danger pour la discipline. Mais, dans un corps de troupe où l'esprit est bon, où règne la confiance entre inférieurs et supérieurs, tout danger est exclu. Les chefs qui s'occupent, comme ils le doivent, du bien-être moral et matériel de leurs hommes, n'ont rien à craindre des sociétés de soldats. Et l'on constate précisément que les « soviets » sont nés

dans une division où les mœurs importées de l'étranger faussent trop souvent les rapports entre officiers et soldats.

» Le manque de confiance et la crainte sont à la base de l'interdiction des fédérations de soldats. »

Cette opinion diffère de celle en général admise. Cela ne signifie pas qu'elle soit erronée. Je ne la crois pas, néanmoins, entièrement juste.

Remarque préalable : les « sociétés de dragons, guides et mitrailleurs » ne sont pas les seules où les simples soldats puissent se grouper pour s'entretenir des intérêts militaires ; ils sont reçus dans les sociétés de sous-officiers ; ils y sont même en grand nombre et nullement effacés.

Autre remarque : les fédérations de soldats n'auraient pas provoqué les réserves qu'elles ont soulevées si elles s'étaient constituées en d'autres temps, d'une autre façon et avec d'autres programmes. Il ne me semble pas qu'il suffise d'invoquer le recrutement territorial pour justifier, par des nécessités pratiques, leur organisation par corps de troupe tactiques. En fait, il doit y avoir bien peu d'arrondissements de régiments où des soldats d'autres régions ne soient pas domiciliés en plus ou moins grand nombre. Sans parler des soldats d'autres armes qui s'intéressent aussi aux objets militaires et que les fédérations ne considèrent pas comme étant des leurs. La caractéristique des fédérations est précisément qu'elles sont localisées, comme le relève notre correspondant, dans le territoire d'une division et dans une brigade d'une autre. Cette localisation n'est pas l'effet du hasard. Chacun sait que ces soldats ne se sont pas organisés spontanément afin de ne pas perdre pendant les longs intervalles de leurs appels, le contact entre eux, et entre eux et l'armée, mais parce qu'ils entendaient se grouper en considération de procédés de commandement qui leur ont paru justifier en quelque sorte une organisation de surveillance. En conclusion, on estimera que la question délicate réside moins dans les fédérations en elles-mêmes que dans l'occasion et les intentions qui leur ont donné naissance.

* * *

Cette discussion ramène à la définition de la discipline militaire abordée dans la livraison de juillet. Un camarade, — le capitaine R. de Traz, pour le nommer, — nous adresse à ce sujet un petit mot que nous aurions voulu plus long. Il nous transmet une définition qu'il avait formulée dans une suite de maximes pour ses sous-officiers : « Etre discipliné, c'est vouloir la même chose que

ses chefs. » « Vous avez là, ajoute-t-il, la volonté du sous-ordre, l'intelligence, la collaboration hiérarchique, et la responsabilité du chef qui doit instruire et orienter les esprits. »

Très juste, et s'il ne s'agissait que d'une définition à l'usage des sous-ordres, celle du capitaine de Traz serait irréprochable, semble-t-il. Mais pour que l'armée entière soit disciplinée, il ne suffit pas d'envisager les sous-ordres ; les chefs suprêmes ne doivent-ils pas obéir eux aussi ?

Ils n'ont personne au-dessus d'eux, répondra-t-on ; ils ne relèvent que de leur conscience et du sentiment de leur responsabilité.

Le ciel me garde de médire de personne, mais je suis bien obligé d'admettre qu'une conscience, même auréolée de feuilles de laurier comme le képi d'un divisionnaire, est sujette à l'élasticité et que le sentiment de la responsabilité peut se manifester de façons fort diverses sans aucune atteinte à la conviction de justice avec laquelle conscience et responsabilité manifestent leur action. Le chef ne doit pas obéir à ses seules convictions personnelles ; il doit les subordonner au code des prescriptions militaires qui, précisément, guide les responsabilités et canalise les arbitraires de la conscience. Tout comme le sous-officier, le chef le plus élevé en grade doit être englobé dans la définition de la discipline constante, voulue et intelligente, nécessaire à l'armée.

La chronique de juillet a fait une allusion à tel cas où un chef en sous-ordre se trouve en conflit avec son supérieur parce que celui-ci place son arbitraire au-dessus du règlement. Ce sous-ordre, qui a pour lui la discipline en refusant de vouloir ce que son chef veut, est obligé de s'en aller parce qu'il n'entend pas céder à l'indiscipline de ce dernier qu'un commandement de l'armée sans fermeté suffisante ne domine pas. On ne saurait se déclarer surpris qu'une division où le chef témoigne de cet esprit-là manque de discipline véritable et soit une de celles où des « soviets » s'organisent.

La définition du capitaine de Traz ne tient pas compte assez de cet élément, à mon avis.

Après quoi, si je suis dans l'erreur, il me serait fort agréable que mon camarade de Traz s'attachât à le démontrer pour le profit des lecteurs de la *Revue militaire suisse*. Ils lui en seront reconnaissants comme son directeur. Il est bon que de jeunes voix se fassent entendre. En outre, puisqu'il a formulé des maximes à l'usage de ses sous-officiers, pourquoi les garder pour eux seuls ? Tous, j'en suis certain, nous trouverions plaisir et avantage à les connaître.

La grippe a apporté ses perturbations dans les cours spéciaux de l'instruction. C'est ainsi que les trois cours tactiques de la cavalerie et le cours de tir réservé à cette arme ont été supprimés.

A vrai dire, on raconte dans les coulisses qu'en ce qui concerne les cours tactiques du moins, ils étaient condamnés à l'avance et que la grippe est survenue fort à propos pour fournir le motif plausible de renvoi. Quoi qu'il en soit, ces suppressions sont très préjudiciables. Les officiers de cavalerie, autant que les autres, ont besoin d'être tenus au courant de la tactique moderne si transformée pour eux. Ils ont, en outre, moins d'occasions que leurs camarades des autres armes de s'y initier.

Depuis le commencement de la guerre, un seul cours tactique a eu lieu et encore a-t-il laissé, paraît-il, dans l'esprit des participants des souvenirs fort mélangés.

De même, une seule école de tir a pu être mise sur pied. C'est peu et on se demande pourquoi au moment où l'école de tir pour la cavalerie ne peut avoir lieu, on n'envirrait pas les officiers de cette arme à une école de tir d'infanterie tout simplement. Ce serait logique et mieux que rien, mais on se heurte, paraît-il, au « splendide isolement » que la direction de la cavalerie tient à conserver. Il est de bon ton de faire comprendre que la cavalerie se suffit à elle-même et la recherche de renseignements que certains peuvent être tentés de se procurer ailleurs serait fort mal vue. C'est la raison, sans doute, pour laquelle depuis le commencement de la mobilisation aucun commandant de brigade ou de régiment n'a été commandé pour assister à des exercices combinés d'autres armes ou à des tirs d'artillerie. Pour la cavalerie, la guerre et ses leçons semblent ne pas exister.

A vrai dire, grâce à l'état-major de l'armée, trois brigades ont pu être mises au point l'hiver dernier sous le commandement d'un officier très capable; mais il n'en reste pas moins établi qu'une brigade entière et un groupe de guides, soit le quart de notre effectif de cavaliers, n'ont encore aucune notion de la tranchée, de l'emploi de la grenade, de l'usage de la baïonnette, en un mot du combat rapproché. *Et nous sommes dans la cinquième année de guerre !* La cavalerie a pu vivre encore ces dernières années de l'impulsion donnée par son ancien chef de l'arme, aujourd'hui elle paraît bien être à bout de souffle.

Ce sont des phénomènes qui donnent à réfléchir, mais il n'est pas certain qu'ils soient de nature à troubler la quiétude qui règne en haut lieu. Le pas cadencé est du reste, paraît-il, resté très bon...

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'offensive allemande du front occidental embrasse le secteur portugais. — Les combats et la conduite des troupes nationales.

Les événements qui se sont produits en avril dans le secteur portugais sont dans la logique des faits. Nous les avions prévus dans notre lettre de mars (Chronique de juin, p. 261), avec timidité, comme il convient en telle occurrence.

Force était de reconnaître néanmoins que l'aspect des affaires militaires à cette époque ne permettait guère d'autres prévisions. Donc les Allemands déclanchèrent leur offensive fougueuse chargée de couper et séparer les armées anglo-françaises. Ce fut l'offensive dite d'Amiens, qui fut arrêtée en Picardie par le gros des armées alliées. Evidemment, un spectateur impartial estimera, d'accord avec les faits du passé, que l'insuccès momentané de ce mouvement ne devait pas motiver, de la part des Allemands, l'abandon de leur entreprise au front occidental. Mis dans l'impossibilité de forcer de front la ligne ennemie, ils devaient chercher des diversions et s'efforcer de dérouter l'adversaire en les portant aux deux extrémités du champ de bataille. C'était l'évidence ; les faits ne pouvaient que sanctionner les hypothèses.

La première diversion s'est produite dans le secteur français de l'Oise. Elle a été enrayée devant les solides positions que les troupes françaises parvinrent à occuper après avoir exécuté leur repli.

La seconde diversion devait se développer logiquement à l'autre aile dans la région du nord d'Arras.

Le secteur, de 20 kilomètres à peu près, compris entre le canal de la Bassée au sud et Armentières au nord, subit la violente attaque allemande du 9 avril. C'est le secteur où se trouvaient les troupes portugaises : les divisions anglaises étaient aux ailes, tandis que les Portugais tenaient le centre, de Laventie à Neuve-Chapelle.

Après un violent bombardement qui dura toute la nuit, les Allemands lancèrent leurs troupes d'assaut dès les premières heures de la matinée. Les défenseurs soutinrent le premier choc avec une grande énergie, mais les assaillants ayant pu, à la faveur du brouillard, s'insinuer dans les premières lignes au centre de notre secteur, nos troupes furent obligées de céder à la pression ennemie et de se retirer jusque sur la Lys, cela sur l'espace com-

pris entre Estaires, au nord-ouest de Laventie, et le Bac Saint-Maur, au nord-ouest de Fleurbaix.

Ce fléchissement a eu pour conséquence, naturellement, d'entraîner un léger repli des deux ailes britanniques à leurs jonctions avec les flancs portugais. Les Allemands s'emparèrent de Laventie et de Richebourg-Saint-Vast, réalisant une avance de 2 à 3 kilomètres au centre de notre secteur.

Ce fut, pour eux, la revanche du revers qu'ils avaient subi au commencement de mars lorsque les troupes portugaises pénétrèrent dans la deuxième ligne allemande fortement occupée. On ne possède pas encore chez nous un récit officiel vraiment minutieux et vérifique qui renseigne sur les différentes phases de l'action. Cependant, les informations particulières tombées dans le domaine public laissent entrevoir la succession des événements et les causes de notre recul momentané.

Ce fut d'abord le très violent bombardement des Allemands, sur nos premières lignes, spécialement au centre, puis poursuivi sur une grande profondeur. Ce bombardement annihila nos postes avancés et détruisit les embranchements de la première ligne. En même temps les feux de barrage et les rideaux denses des obus percutants battirent sur les divers points du front les embranchements de routes, les dépôts de munitions, les voies ferrées, les villages et le quartier général. Nos batteries reçurent par surcroît une pluie continue d'obus toxiques et de shrapnels.

Les troupes allemandes se sont élancées à l'attaque contre le centre de la ligne portugaise profitant de l'épais brouillard matinal. Sous sa protection quelques fantassins ennemis s'introduisirent dans la ligne et la traversèrent sans être aperçus des sentinelles des postes avancés. De là une simultanéité de l'attaque ennemie de face et de côté. Les troupes portugaises n'eurent pas d'autre ressource que de céder le terrain.

L'artillerie portugaise a fait des prodiges, mais l'intensité des feux de flanc a constraint à l'abandon de quelques pièces, bon nombre des servants qui componaient les équipes de manœuvre ayant été atteints. Cependant, avant d'abandonner les pièces, les survivants eurent le temps d'enlever les culasses.

On a signalé la superbe conduite des artilleurs portugais attachés aux batteries lourdes anglaises.

Un détachement d'infanterie,— un bataillon, s'il faut en croire le bruit qui court,— a résisté sur place jusqu'au dernier moment. Ses pertes ont été proportionnées à la grandeur et à l'héroïsme de son attitude.

L'action des arrière-gardes a été brillamment conduite ; elles ont contribué, avec une notable efficacité, à la rupture du combat et à l'établissement des lignes de repli.

Il est consolant de lire ce que la presse étrangère dit de notre effort et ses appréciations de notre attitude. La presse anglaise, notamment, a affirmé que les troupes portugaises avaient opposé une vigoureuse résistance aux attaques allemandes et qu'elles n'ont fléchi que devant une supériorité d'au moins quatre divisions allemandes contre une division portugaise.

Les journaux français exaltent la bravoure portugaise, qui a soutenu un heurt formidable et n'a cédé le terrain que devant des forces d'un effectif plusieurs fois supérieur.

* * *

L'armée portugaise a coopéré, versant généreusement son sang, à la plus grande bataille de l'histoire.

Ce qu'on appelait le *secteur calme*, où nos troupes étaient rangées, a été transformé en un sanglant théâtre de formidables combats.

D'aucuns prétendaient que le haut commandement allemand, par sympathie ou par mépris, ménageait nos forces et voyait dans nos soldats des éléments employés par les Anglais aux entreprises accessoires et peu glorieuses, les petits raids et les petites manœuvres offensives. Les faits montrent, au contraire, Portugais et Allemands engagés corps à corps dans une grande bataille, la plus grande de tous les temps.

Notre sang glorieux a écrit le nom sacré du Portugal dans les pages de l'épopée de résistance, de courage et d'abnégation que les forces alliées écrivent dans le nord de la France, élevant, sur le chemin d'un conquérant barbare, la même invincible muraille humaine qu'il a déjà rencontrée sur la Marne et à Verdun. Nous sommes, avec une fierté que vous me permettrez bien d'affirmer, de ceux qui auront aidé à appliquer la devise : *Ils ne passeront pas !* C'est avec ces mots sur les lèvres qu'ont résisté jusqu'au dernier moment les soldats du glorieux bataillon portugais dont les dépêches anglaises et françaises ont parlé en termes si élogieux.

Derrière l'héroïsme de nos fils, on entrevoit maintenant l'avenir d'un Portugal plus fort, associé fermement aux nations jalouses de leur indépendance et fidèle à la route glorieuse qu'il a suivie pendant les huit siècles de son existence.

Mai 1918.

